



**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

**Municipalité de Rivière-Bleue**

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le premier jour du mois d'octobre deux mille treize, à vingt heures, et à laquelle sont présents le maire Monsieur Claude H. Pelletier, les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Thérèse Beauregard, Claudine Marquis et Christiane Roy, Messieurs Marcel Beauregard, Hermann Fortin et Jacquelin Gagné.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la séance.

---

**13-10-223      Avis de motion – Projet de règlement identifiant Monsieur Alfred Lévesque comme personnage historique important**

Monsieur Jacquelin Gagné, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subséquente de ce conseil, de l'adoption d'un règlement identifiant Monsieur Alfred Lévesque comme personnage historique important.

---

*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

(SIGNÉ) Claude H. Pelletier, maire

(SIGNÉ) Claudie Levasseur, directrice générale

**Copie certifiée conforme du livre des délibérations**

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE**

Claudie Levasseur, directrice générale

*Daté à Rivière-Bleue, ce premier jour du mois d'octobre 2013.*

*Donné à Rivière-Bleue, ce deuxième jour du mois d'octobre 2013.*



**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 13 janvier 2014**

**Municipalité de Rivière-Bleue**

A la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le treizième jour du mois de janvier deux mille quatorze, à vingt heures, et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Claude H. Pelletier, les conseillères et le conseiller suivants :

Mesdames, Thérèse Beauregard, Valérie Nadeau, Christiane Roy, Messieurs Marcel Beauregard et Hermann Fortin.

Absent : Monsieur Jacquelin Gagné, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la séance.

---

**14-01-008**

---

**Règlement numéro 2014-352  
Identifiant Monsieur Alfred Lévesque comme personnage  
historique important**

---

ATTENDU QUE la *Loi sur le Patrimoine culturel* permet maintenant à la Municipalité d'identifier des personnages, lieux et événements historiques importants pour la communauté;

ATTENDU QUE conformément à ladite loi, le conseil souhaite accorder à Monsieur Alfred Lévesque le titre de personnage historique;

ATTENDU QU'il a vu le jour à Frenchville, dans le Maine et qu'il s'est établi à Rivière-Bleue durant les années 1920;

ATTENDU QU'il a été un homme d'affaires prospère et généreux pour son milieu;

ATTENDU QU'il a dirigé un réseau important de contrebande durant la période de prohibition;

ATTENDU QUE les activités de Monsieur Lévesque ont profondément marqué l'histoire locale ainsi que l'imaginaire des gens ;

ATTENDU QU'il a écrit une page importante de l'histoire de notre Municipalité ;

ATTENDU QU'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme cumulant les fonctions de Conseil local du patrimoine a dûment été formulée en faveur de cette nomination lors de la séance publique tenue le 13 novembre 2013, laquelle avait préalablement été annoncée le 6 novembre 2013 conformément à la loi;

Il est proposé par et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement suivant :

**IDENTIFICATION DE MONSIEUR ALFRED LÉVESQUE COMME PERSONNAGE HISTORIQUE IMPORTANT**

**TITRE**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2014-352 Identifiant Monsieur Alfred Lévesque comme personnage historique important. »

**PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**DISPOSITION NORMATIVE**

Par le présent règlement, la Municipalité de Rivière-Bleue identifie officiellement Alfred Lévesque à titre de personnage historique conformément aux dispositions prévues dans la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale

Maire

Le règlement est accepté à l'unanimité

La proposition est acceptée à l'unanimité.

---

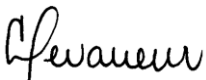
*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

(SIGNÉ) Claude H. Pelletier, maire

(SIGNÉ) Claudie Levasseur, directrice générale

**Copie certifiée conforme du livre des délibérations**

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE**



Claudie Levasseur, directrice générale

*Daté à Rivière-Bleue, ce treizième jour du mois de janvier 2014.*

*Donné à Rivière-Bleue, ce quatorzième jour du mois de janvier 2014.*



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Rivière-Bleue

### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** EST PAR LA PRESENTE DONNE par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

#### AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2014-352

QUE :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 13 janvier 2014 le règlement numéro 2014-352 Identifiant Monsieur Alfred Lévesque comme personnage historique important.

L'objet de ce règlement est d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles pour tout acte posé au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

Le règlement numéro 2014-352 entre en vigueur conformément à la Loi, le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement en se présentant au bureau de la Municipalité, au 32 des Pins Est, Rivière-Bleue, du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau.

Donné à Rivière-Bleue, ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2014.

Claudie Levasseur  
Directrice générale

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 419- 420 Code municipal)

*Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre onze et douze heures, le vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille quatorze, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte de l'église catholique et dans le tableau d'affichage installé dans le vestibule d'entrée de la Caisse populaire, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille quatorze.*

Directrice générale



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Rivière-Bleue

### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** EST PAR LA PRESENTE DONNE par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Lors du séance ordinaire du Conseil municipal de Rivière-Bleue, tenue le onzième jour du mois de novembre 2013 à 20h00, le Conseil municipal a adopté une résolution confiant les fonctions de Conseil local du patrimoine au Comité consultatif d'urbanisme.

La prochaine séance du Comité consultatif d'urbanisme cumulant les fonctions de Conseil local du patrimoine aura lieu mercredi le 13 novembre et traitera de l'identification de Monsieur Alfred Lévesque et de la zone des frontières comme personnage et lieu historiques importants.

Donné à Rivière-Bleue, ce douzième jour du mois de novembre 2013.

Claudie Levasseur  
Directrice générale

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 419- 420 Code municipal)

*Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre onze et douze heures, le troisième jour du mois de décembre deux mille treize, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte de l'église catholique et dans le tableau d'affichage installé dans le vestibule d'entrée de la Caisse populaire, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de décembre deux mille treize.*

Directrice générale